



APPEL A PROJET 2023-2024

en vue du soutien à la première mise en scène
d'un texte d'expression française d'un auteur vivant.
(*apport en coproduction et tournée commune dans le réseau ATP*)

Chaque année, la Fédération d'Associations de Théâtre Populaire [F.A.T.P.] soutient un projet de création en diffusant dans son réseau la première mise en scène en France d'un texte francophone d'un auteur vivant.

- Le soutien par la **diffusion** - et donc l'achat du spectacle – se fait dans les différentes Associations de Théâtre Populaire [A.T.P.], sous réserve de disponibilités, notamment des salles. (12 représentations en moyenne)
- L'apport de **coproduction** s'élève actuellement à 20 000 €. La Fédération reçoit à cet effet une subvention du Ministère de la Culture - Direction Générale de la Création Artistique. Ce montant est indiqué sous réserve de l'obtention par la FATP de l'aide accordée par l'Etat.

Le choix de la F.A.T.P. se porte sur le texte **ET** le projet. Nous attirons votre attention sur l'importance accordée - outre à la lecture du texte - à tous les éléments concernant la mise en scène, la scénographie...

LES CONDITIONS

1 - La date de création devra avoir lieu durant la saison suivante (soit 2023 / 2024) et au plus tard mi-janvier 2024 afin de permettre une tournée entre les mois de janvier et avril 2024 dans les ATP.

2 - Les créations avec un seul interprète et les créations jeune public, les adaptations et traductions ne sont pas acceptées.

3 - La plupart des ATP ne gèrent pas de lieu et sont donc tributaires de la disponibilité des salles et des calendriers. Les fiches techniques des différents lieux sont communiquées à la compagnie dès que le choix du projet soutenu est arrêté.

Ainsi, compte-tenu de cette diversité des lieux et des contraintes techniques il est impératif de remplir les conditions suivantes :

- a. S'adapter aux lieux mis à la disposition de chaque ATP. Intégrer les spécificités techniques au moment de la conception du décor.
- b. Ainsi les dimensions minimum rencontrées sont : hauteur 4,57 mètres, profondeur 8 mètres et ouverture 12 mètres. L'ouverture maximum est de 17,80 mètres
- c. Certains lieux n'ont pas de cintres, ni de grill technique et les accroches au plafond sont impossibles.

4 - Le montage, la représentation et le démontage doivent se faire dans la journée [3 services maximum].

5 - Le prix de cession d'une représentation (hors frais de transport et défraiements) ne devra pas dépasser pour les associations membres du réseau ATP : **3.900,00 € HT**

6 - A l'issue de la production, la compagnie fournit à la FATP un compte d'exploitation.

LE CALENDRIER

Les dossiers complets de candidature sont à adresser par courriel à federationatp@gmail.com

au plus tard le **15 septembre de cette année 2022 à minuit**

Un accusé de réception vous sera adressé

1. Le bureau de la F.A.T.P. analyse la recevabilité des projets dans le respect des critères de faisabilité et des conditions fixées.
2. Les projets recevables à l'issue de la première analyse sont adressés à chaque association qui, après examen, adresse à la fédération la liste des trois projets retenus par ordre de préférence. Les votes sont cumulés au niveau national et le bureau fédéral retient 3, 4 ou cinq projets arrivés en tête.
3. **Fin novembre 2022/début janvier 2023**, le Centre National des Écritures du Spectacle [C.N.E.S.] et la F.A.T.P. organisent à la Chartreuse de Villeneuve-lès-Avignon une rencontre où les 3 à 5 équipes retenues sont invitées à présenter leur projet.
4. Les équipes participantes [en nombre restreint] auront la possibilité d'être accueillies à La Chartreuse avant la présentation, dans des conditions à préciser avec la direction du C.N.E.S.
5. Le conseil d'administration de la F.A.T.P. se réunit à l'issue de ces présentations et échanges pour choisir le projet qui sera coproduit. Après le vote, un seul projet est retenu.
6. Les équipes sont immédiatement informées du résultat de la sélection.
7. La création du spectacle doit avoir lieu après la saison en cours (2022/2023) et permettre une tournée dans les différentes A.T.P. entre le mois de janvier et le mois d'avril de la saison suivante (2023 / 2024).

LE PROJET

Par projet, s'entend un dossier comprenant au moins les trois éléments suivants :

1 - Le texte définitif, en version paginée

2 –Le dossier de production, incluant notamment

- La biographie de l'auteur ;
- une attestation de l'auteur datée de moins de 3 mois et précisant que le texte n'a jamais été porté à la scène ;
- La note d'intention de mise en scène [précisant le rapport à l'espace, la scénographie, le son, la vidéo, les costumes, le type de jeu...] ;
- Le CV du metteur en scène ;
- La distribution connue ou envisagée ;
- Les éléments techniques connus ou envisagés ;
- Le budget de production* [**hors exploitation**] ;
- Le prix de vente en tournée ;
- Les périodes de création envisagées [résidence, date et lieu de la première] et de tournée

3 – La fiche synthétique et le budget

Les matrices pour la fiche synthétique et le budget vous seront fournies sous la forme suivante :

1 fichier en word pour la fiche synthétique

1 fichier excel pour le budget

Elles sont à demander par courriel à federationatp@gmail.com.

**La FATP intervient comme coproducteur, et non pas en producteur unique. Les aides financières doivent être bien définies, dans leur état d'instruction. Les bases de calcul des coûts [durée des répétitions, nombre et profil des membres de l'équipe, rémunérations et cotisations sociales] bien précisées.*

ENVOI DU PROJET

Le projet devra nous parvenir par courriel au plus tard

**le 15 septembre 2022 à minuit
à federationatp@gmail.com**

en précisant dans l'objet du courriel : **FATP + « titre du projet ».**

Un accusé réception sera envoyé.

Les dossiers qui ne seront pas parvenus totalement complétés à cette date ne pourront être examinés.

Pour faciliter la circulation par courriel entre les différentes ATP, votre dossier de retour sera composé de 3 fichiers :

- 1 fichier en PDF pour le texte
- 1 fichier en PDF pour le dossier de production
- 1 fichier PDF pour la fiche synthétique et le budget
- 1 attestation de l'auteur(e) du texte